

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 avril 2014 à 18h00, en session ordinaire, sous la présidence de Jean Claude LEYGNAC, Maire.

Présents : MM. LEYGNAC, ALAPHILIPPE, JOULIE, Mme FAURIE, M. BRICE, Mmes BRIANÇON, VIEILLEMARINTE, LAYOTTE, M. CAUX, Mmes DORGE, VIDALLER, MM. SAINT RAYMOND, DENOT, Mme MALBERT, MM. PRESSET, TRONCHE, Mme MAJA, M. BRETIN, Mme REYNIER, M. DUCHAMP

Excusés : Mme PIEMONTESE (procuration à M. LEYGNAC), M. COMBE (procuration à M. JOULIE), Mme MIGNARD-LAYGUE

Absents : /

Il est 18h00. La séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2013
- Affectations des résultats
- Comptes de gestion
- Budgets primitifs 2014
- Vote des taux d'imposition communaux : année 2014
- Réfection de la toiture de l'école primaire : demande de subventions
- Affaires financières
- Avis sur cession patrimoine H.L.M.
- C.A. de l'EHPAD : désignation des personnes qualifiées
- Désignation des membres du Plan Communal de Sauvegarde
- Désignation des membres de la Commission de Transfert de Charges
- Activités des différents secteurs
- Questions diverses

Patrice SAINT-RAYMOND est désigné secrétaire de séance.

En introduction, Jean Claude LEYGNAC rappelle l'importance de cette session d'approbation des comptes administratifs 2013 et de vote des budgets primitifs 2014 qui vont rythmer les actions de la Commune pour cette année.

Quelques imprévus ont dû être intégrés aux budgets 2014 car non liquidés en 2013 tels que :

- Des dépenses non mandatées,
- Le reversement de la part Mairie du salaire 2013 d'un agent communautaire,
- Les dépenses de transport scolaire Intra-Muros,

Ainsi que :

- L'embauche, par anticipation, de personnels destinés à remplacer des départs en retraite,

- La programmation par l'équipe sortante, de 191 000€ de travaux ou achats à valoir sur le budget 2014,
- La réduction de la dotation de l'Etat (DGF : - 56 000€).

Compte tenu de l'état des finances communales, Jean Claude LEYGNAC précise qu'il est prévu d'ouvrir une ligne budgétaire à hauteur de 310 000€ pour souscrire, en tant que de besoin, les emprunts qui permettront de réaliser dès cette année, les travaux indispensables.

Jean Claude LEYGNAC souligne que l'endettement de la commune restera stable et que cela sera sans incidence sur les taux d'imposition conformément aux engagements pris.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014 :

Sébastien DUCHAMP fait remarquer que ses propositions concernant la décoration de la ville pour la période estivale n'ont pas été correctement reproduites.

Il est acté d'y apporter le rectificatif suivant :

Page 12 il est écrit :

"Au sujet de l'animation pour la manifestation "Tous sur le Pont", Sébastien DUCHAMP exprime son souhait d'utiliser les décorations réalisées par les bénévoles et mises en place les années précédentes, pour ouvrir la saison touristique. Il s'agit de donner une image festive de la commune tout au long de la saison estivale".

Rectificatif comme suit :

"Sébastien DUCHAMP exprime son souhait de pouvoir décorer le centre-ville (avenue Henri IV et avenue Pasteur) par des décorations (fanions, oriflammes, image photo sur vitrine...) durant toute la saison touristique (de début juillet à fin août), afin de le rendre plus attrayant. Cette initiative portée en 2013 par l'association TOUS SUR LE PONT demande à être développée et ne peut être portée par elle seule.

Il est donc demandé de réfléchir sur ce type d'opération pour les prochaines saisons par le soutien de la commune".

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Sébastien DUCHAMP fait état d'un mail de Sophie MIGNARD-LAYGUES par lequel elle lui donne pouvoir de voter en son nom. La réglementation stipule la nécessité d'un pouvoir écrit. Après en avoir débattu, l'assemblée décide que le pouvoir par mail n'est pas recevable. Des exemplaires de pouvoir vierge seront remis aux élus afin qu'ils puissent effectuer cette démarche conformément à la réglementation.

Avant de débattre sur les différents points du volet "Finances – Budget" inscrits à l'ordre du jour, Jean-Claude ALAPHILIPPE souhaite apporter à l'assemblée quelques éléments d'analyse financière :

- Depuis plusieurs années et notamment les 3 dernières, on constate une augmentation de la fiscalité, alors même que la dotation globale de fonctionnement (DGF) est restée stable (ce qui ne sera plus le cas à partir de cette année) ; ceci pour compenser une augmentation des dépenses de gestion courante. Le solde de gestion 2013 est sensiblement identique à celui des 2 années précédentes.
- Concernant la marge d'autofinancement brute, elle est de 504 000€ pour 2013. Elle était de 460 000€ en 2011, 555 000€ en 2012. C'est sur cette marge que la commune rembourse le capital de la dette. Aussi, ce chiffre doit-il être toujours positif.
- Concernant l'élaboration des budgets, un principe doit être respecté pour éviter tout dérapage :
 - Présenter un budget en équilibre en :
 - Maximisant les dépenses (montant à ne pas dépasser)
 - Minimisant les recettes (les recettes réelles peuvent être bien sûr supérieures à celles prévues au budget).

Les documents budgétaires ont été examinés par la commission des finances lors de ses réunions des 10 et 17 avril 2014.

Jean-Claude ALAPHILIPPE commente le tableau récapitulatif budgétaire (prévisionnel 2013, réalisé 2013, prévisionnel 2014).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Pour l'approbation des comptes administratifs, le maire ne prend pas part au vote.

Jean-Claude ALAPHILIPPE présente les résultats de l'exercice 2013 qui s'établissent de la façon suivante :

BUDGET GENERAL :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 3 371 726,06 € pour 3 886 405,21 € de recettes.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 691 912,14 € pour 2 995 378,44 € de recettes.

Après report des résultats et des restes à réaliser de 2012, les résultats définitifs de l'exercice 2013 donnent un excédent de fonctionnement de 599 142,38 € et un déficit d'investissement de 305 103,78 € soit un résultat excédentaire pour l'ensemble de 294 038,60 €.

Vote : 20

Contre : 0 Abstention : 0

Pour : 20

BUDGET ANNEXE Lotissement :

Il n'y a pas eu d'activité sur ce budget annexe en 2013. En revanche, il y aura un certain nombre d'écritures comptables à régulariser. La situation sera examinée ultérieurement.

Après report des résultats de 2012, les résultats définitifs de l'exercice 2013 donnent un déficit d'investissement et résultat déficitaire pour l'ensemble de 556,71 €.

Vote : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

BUDGET ANNEXE Service de l'eau :

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 72 888,02 € pour 67 331,30 € de recettes.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 305 277,07 € pour 184 517,99 € de recettes.

Après report des résultats et des restes à réaliser de 2012, les résultats définitifs de l'exercice 2013 donnent un excédent d'exploitation de 44 928,65 € et un excédent d'investissement de 376 538,09 € soit un résultat excédentaire pour l'ensemble de 421 466,74 €.

Vote : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

BUDGET ANNEXE Assainissement :

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 92 334,48 € pour 118 145,36 € de recettes.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 27 089,96 € pour 54 981,46 € de recettes.

Après report des résultats et des restes à réaliser de 2012, les résultats définitifs de l'exercice 2013 donnent un excédent d'exploitation de 25 128,71 € et un excédent d'investissement de 58 418,89 € soit un résultat excédentaire pour l'ensemble de 83 547,60 €.

Roger CAUX : La surtaxe communale a beaucoup augmenté ces dernières années.
François BRETIN : Effectivement mais c'est une nécessité compte tenu de l'importance des travaux restant à réaliser.

Vote : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

BUDGET ANNEXE SPANC : (Assainissement Non Collectif)

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 646,05 € pour 1 243,00 € de recettes.

Après report des résultats de 2012, les résultats définitifs de l'exercice 2013 donnent un déficit d'exploitation de 660,61 €.

Vote : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

BUDGET ANNEXE CINEMA :

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 67 676,54 € pour 94 062,61 € de recettes.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 0 € pour 10 572,61 € de recettes.

Après report des résultats et des restes à réaliser de 2012, les résultats définitifs de l'exercice 2013 donnent un excédent d'exploitation de 26 386,07 € et un déficit d'investissement de 2 242,48 € soit un résultat excédentaire pour l'ensemble de 24 143,59 €.

Vote : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT OU D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

BUDGET GENERAL :

Résultat de fonctionnement à affecter : 599 142,38 €

- Couverture des besoins d'investissement au crédit du compte 1068 : 305.103,78 €
- Solde à reporter en fonctionnement (ligne 002) : 294 038,60 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE Lotissement :

Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement : - 556,71 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE Service de l'Eau :

Résultat d'exploitation à affecter : 44 928,65 €

- Report créditeur Investissement (ligne 001) : 376 538,09 €
- Report créditeur d'Exploitation (ligne 002) : 44 928,65 €

François BRETIN : L'excédent en investissement (+ 376 538,09 €) peut paraître considérable mais il y a de gros besoins. Cet excédent permettra de limiter l'impact sur la facture des usagers lorsqu'il faudra réaliser les travaux au château d'eau et à la station d'épuration.

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE Assainissement :

Résultat d'exploitation à affecter : 25 128,71 €

- Report créditeur Investissement (ligne 001) : 58 418,89 €
- Report créditeur d'Exploitation (ligne 002) : 25 128,71 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE SPANC :

Déficit d'exploitation à reporter (ligne 002) : - 660,61 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE Cinéma :

Résultat d'exploitation à affecter : 26 386,07 €

- Couverture des besoins d'investissement au crédit du compte 1068 :
2 242,48 €
- Solde à reporter en exploitation (ligne 002) : 24 143,59 €

Roger CAUX : Les comptes du cinéma sont excédentaires grâce à l'intervention de la commune. Pourquoi la commune d'Argentat est-elle la seule à combler les déficits d'exploitation ?

Roger CAUX : A-t-on touché toutes les subventions pour le passage au numérique ?

Nathalie MICHENEAU : Non. Au total, on devrait percevoir environ 2 000€ de plus.

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

CAMPING :

Roger CAUX : Il avait été évoqué la création d'un budget annexe pour le camping. Où en est-on ?

Jean-Claude ALAPHILIPPE : des démarches sont en cours pour permettre au camping d'acquiescer dès 2014, une 3^{ème} étoile. Ce label procure des avantages mais aussi quelques contraintes. On créera le compte annexe en 2015.

BUDGET PREVISIONNEL 2014

BUDGET GENERAL :

Le budget primitif 2014 est présenté équilibré en recettes et dépenses, à hauteur de :

- Fonctionnement :	3 975 980,33 €
- Investissement :	<u>2 210 331,73 €</u>
Soit un total de :	6 186 312,06 €

Jean-Claude ALAPHILIPPE rappelle la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation de travaux dès cette année.

Une énumération des projets de travaux ou d'achats est présentée. Cette liste a été établie après récolement des besoins existants ou nouveaux, exprimés par chaque adjoint.

Sébastien DUCHAMP : cette liste est-elle définitive ?

Jacques JOULIE : Non. D'ailleurs, pour certains postes, il ne s'agit que d'une estimation. La réalisation dépendra des coûts réels.

Roger CAUX : Pour les travaux de la gare, la SEMABL devait reverser à la commune la subvention du FISAC. Où en est-on ?

Nathalie MICHENEAU : Cette subvention sera reversée cette année en section de fonctionnement.

Carole MAJA : 9 000€ sont prévus pour des travaux à la salle socio-culturelle. De quoi s'agit-il ?

Annie REYNIER : il s'agit de l'aménagement des loges (4 000€) et de la pose de rideaux d'occultation (5 000€).

Carole MAJA : Il n'y a rien de prévu pour la partie scénique. Tant que ce ne sera pas traité (sonorisation et éclairage), l'utilisation de la salle ne pourra être optimisée. Il serait bon de démarrer ces travaux.

François BRETIN : Lorsqu'on a réalisé l'aménagement de la salle, on savait qu'elle manquerait de certains équipements. Il faut continuer à l'équiper petit à petit de façon à la rendre totalement opérationnelle ... bien qu'elle procure aujourd'hui quelques satisfactions en dépit de ces manques.

Jacques JOULIE préconise d'établir une priorisation des besoins et de réaliser les travaux par tranches.

Annie REYNIER : Les associations ont toujours les mêmes besoins : la sonorisation et l'éclairage de la scène. Mais l'urgent, ce sont les rideaux occultants.

Dans le cadre de la recherche d'économies énergétiques, Jacques JOULIE indique qu'il faudra faire de nouveaux diagnostics thermiques.

François BRETIN : Il y a déjà eu des études. On pourrait peut-être s'y référer avant d'en faire faire d'autres.

Jacques JOULIE : les réglementations ont évolué. Pour les nouvelles études, on s'appuiera sur ce qui a été fait.

François BRETIN : Il faut faire attention au choix des bâtiments à traiter.

Concernant les subventions aux associations, Jean-Claude ALAPHILIPPE préconise la suppression des subventions exceptionnelles, car comme leur nom l'indique, elles ne doivent pas être versées systématiquement chaque année.

François BRETIN explique que pour certaines associations, c'est un procédé qui permet de conditionner l'octroi d'une aide à l'organisation effective d'une manifestation annuelle. C'est en quelque sorte, une incitation à réaliser ladite manifestation. Il faut être prudent sur l'appréciation du caractère "exceptionnel". Le terme n'est peut-être pas approprié à toutes les situations.

Jean Claude LEYGNAC fait part d'une demande de l'association ADN d'une nouvelle subvention exceptionnelle de 5 000 €. Il en va de la survie de cette association.

Roger CAUX fait remarquer que la commune a déjà versé en 2013, 13 000 € de subvention exceptionnelle.

Jacques JOULIE : Je précise que le montant de la participation de la commune aux travaux de création du lotissement du Bournel n'a pas été intégré au budget 2014.

François BRETIN : pour le vote de ce budget, je m'abstiendrai. Je ne méconnais pas les difficultés : baisse des dotations d'Etat, plan d'austérité, crise, ... L'ancienne municipalité aurait pu voter le budget 2014 avant les élections mais les difficultés auraient été les mêmes.

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 21

BUDGET ANNEXE Lotissement :

Le budget est présenté équilibré en recettes et dépenses à hauteur de :

- Exploitation :	556,71 €
- Investissement :	<u>556,71 €</u>
Soit un total de :	1 113,42 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE Service de l'Eau :

Le budget est présenté équilibré en recettes et dépenses à hauteur de :

- Exploitation :	112 259,95 €
- Investissement :	<u>613 254,04 €</u>
Soit un total de :	725 513,99 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE Assainissement :

Le budget est présenté équilibré en recettes et dépenses à hauteur de :

- Exploitation :	124 368,03 €
- Investissement :	<u>156 127,89 €</u>
soit un total de :	280 495,92 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE S.P.A.N.C. :

Le budget est présenté équilibré en recettes et dépenses à hauteur de :

- Exploitation :	7 010,61 €
------------------	------------

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

BUDGET ANNEXE Cinéma :

Le budget est présenté équilibré en recettes et dépenses à hauteur de :

- Exploitation :	107 574,59 €
- Investissement :	<u>52 757,67 €</u>
Soit un total de :	160 332,26 €

Vote : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

TAUX D'IMPOSITION 2014

Au moyen de l'état N°1259 COM, Jean-Claude ALAPHILIPPE explique le mode de calcul des différents taux.

Conformément aux engagements pris, il n'y aura pas de modification par rapport à 2013, soit :

- Taxe d'habitation : 8,04%
- Taxe foncière (bâti) : 19,04%
- Taxe foncière (non bâti) : 81,63%.

Mais c'est l'Etat qui fixe les bases d'imposition qui, elles, peuvent évoluer. Ainsi par exemple, la base d'imposition pour la taxe d'habitation (impôt collecté sur la commune) passe de 4.838.577 € en 2013 à 4.867.000 € en 2014 (+0,6% malgré un taux d'imposition inchangé).

Le produit des trois taxes attendu pour l'exercice 2014 est de 1 240 419,00 €.

Vote : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE PRIMAIRE : demande de subventions

L'étanchéité de la toiture de l'école primaire est défaillante depuis plusieurs années. Malgré diverses réparations, des fuites sont encore régulièrement constatées dans les classes. La toiture qui date d'une vingtaine d'années est poreuse. Il est donc envisagé sa réfection totale.

Le coût prévisionnel est estimé par les services techniques de la ville à 74 311,00 € HT décomposé comme suit :

- 1^{ère} tranche ferme 2014 : 38 586,00 € HT dont 13 505,00 € de demande de subvention au Conseil Général (35%) --> reste 25 081,00 € en autofinancement
- 2^{ème} tranche conditionnelle 2015 : 35 725,00 € HT dont 12 504,00 € de demande de subvention au Conseil Général (35%) et 7 145,00 € de l'Etat (DETR - 20%) --> reste 16 076,00 € en autofinancement.

La commune sollicitera l'attribution des subventions identifiées ci-dessus.

Vote : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES : Participation de la commune

La participation de la commune s'élève pour 2014 à 5 899,43 €.
Il est proposé de voter la participation pour l'exercice 2014.

Vote : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

AVIS SUR CESSION PATRIMOINE HLM

La SA d'HLM Interrégionale POLYGONE sollicite l'avis de la Commune sur la cession de 2 logements locatifs sociaux sis au 17 rue des acacias (pour 88 900 €) et 7 rue des genêts (pour 76 900 €) respectivement mis en location aux époux PAGES et Madame DAUPHIN et propriété de l'organisme.

La Commune doit par ailleurs garantir les prêts dont bénéficient les acquéreurs.

Geneviève DORGE : Je trouve que les prix de vente envisagés sont élevés alors que la commune a quasiment donné les terrains à POLYGONE.

François BRETIN : Ces prix sont-ils supérieurs à l'estimation du service des Domaines ?

Patricia VIDALLER : Il faut demander à POLYGONE de justifier ces prix de vente.

Après débat, il est convenu :

- de ne pas garantir les prêts susceptibles d'être accordés aux acquéreurs,
- d'émettre un avis favorable au principe de la cession sous réserve d'un réexamen des prix de vente,
- de revoir les termes de la convention existante entre la Commune et cet organisme.

Vote : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD : désignation des personnes qualifiées

Il convient de procéder à la désignation de 2 personnes appelées à siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD, désignées en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Sont proposées comme personnes qualifiées, Monsieur Jean-Claude VAUR, Président de l'association "Les amis du Pastoral" et Madame Ginette BRAJOUX, membre de la Croix Rouge locale.

Vote : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : Modification du groupe de travail

Un Plan Communal de Sauvegarde, obligatoire pour les Communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), doit être établi dans un délai de 2 ans à compter de la date d'approbation par le Préfet du PPRI.

Le Conseil Municipal, par délibération du 29 mars 2013, a approuvé le principe de l'élaboration de ce PCS et a désigné les élus référents pour le groupe de travail interne et le Comité de Pilotage.

A la suite du renouvellement de l'équipe municipale, il est nécessaire de modifier la composition du groupe de travail.

Sont proposés :

- Patricia VIDALLER comme élue référente,
- Richard DENOT, Conseiller Municipal,
- Frédéric FAURIE, Agent technique territorial, comme Chef de projet.

La composition du groupe de travail interne pour l'élaboration du PCS est donc la suivante :

- Patricia VIDALLER, Conseillère Municipale, élue référente,
- Bernard PRESSET, Conseiller Municipal,
- Richard DENOT, Conseiller Municipal,
- Frédéric FAURIE, Agent de maîtrise territorial, Chef de projet,
- Nathalie MICHENEAU, Directrice Générale des Services,
- Joël SALLE, Directeur des Services Techniques,
- Christophe PRADAL, responsable de Centre Technique Municipal,
- Sylvain SEINCE, Agent technique territorial, sapeur-pompier.

Vote : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES : désignation des délégués

Dans le cadre du renforcement et de la simplification de la coopération intercommunale, il est nécessaire de constituer une commission chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la Communauté de Communes du Pays d'Argentan (CCPA).

Il convient de déterminer le nombre de représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Il est décidé de désigner 4 représentants titulaires et 4 suppléants.

Sont proposés :

Titulaires : MM. ALAPHILIPPE, CAUX, JOULIE et TRONCHE,

Suppléants : MMES PIEMONTESE et VIDALLER, MM. BRICE et SAINT-RAYMOND.

Vote : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

AFFAIRES DIVERSES

Augmentation de la petite délinquance :

Jean Claude LEYGNAC fait état d'une rencontre avec les forces de l'ordre. Il est remarqué une augmentation de la petite délinquance (2 affaires par semaine en moyenne ces derniers temps).

Richard DENOT : Ne pourrait-on pas envisager l'installation de caméras ?

Jean Claude LEYGNAC : La gendarmerie se propose de faire gratuitement une étude des moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène. Elle sera sollicitée à ce sujet.

Concours de fleurissement des villes :

La Commune doit désigner un référent qui devra travailler en liaison étroite avec Gilles CROZAT, Agent technique en charge de ce domaine.

Sébastien DUCHAMP propose de confier cette mission à Sophie MIGNARD-LAYGUES.

Convention pour la réhabilitation du site des Gravières :

Jacques JOULIE fait remarquer que la Commune n'avait que 4 représentants alors que la convention en prévoit 5 plus le Maire (6).

Représenteront la Commune : MM. LEYGNAC, CAUX, JOULIE, PRESSET, DENOT et Madame VIEILLEMARINGE.

Il est 20 heures 15. La séance est terminée.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le

MARDI 27 MAI 2014 à 20 h 00.